

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.00 pour l'assainissement des passages à niveau sur la ligne TransN de Val-de-Travers

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

## 1. Introduction

Nous travaillons depuis des mois à la problématique de la sécurisation des passages à niveau de la ligne TransN à Val-de-Travers. Des informations récentes modifient les contraintes et nous incitent à accélérer le calendrier des travaux.

Nous avons travaillé dans l'optique d'une mise en œuvre progressive avec des ralentissements pour les passages à niveaux (PN) qui ne seraient pas encore adaptés aux nouvelles exigences de l'Office Fédéral des Transports (OFT).

Comme vous le savez déjà, TransN est tenu d'assainir l'ensemble des PN de son réseau dans les plus brefs délais. Ce qui est nouveau, c'est la pression de l'OFT qui informe qu'en cas d'accident, l'ensemble des frais seront à charge de TransN. De ce fait, TransN nous a annoncé fin septembre que les PN qui ne seront pas adaptés en 2015 seront fermés !

Le présent rapport vous est soumis afin de valider une demande d'investissement pour l'assainissement des passages à niveau sur la ligne Travers – Buttes qui doivent être adaptés. Nous vous rendons attentif au fait que les assainissements qui ont été réalisés il y a quelques années l'ont été sur la base d'une répartition des coûts 40% - 60% pour la compagnie de chemin de fer, mais actuellement l'OFT impose une répartition 50% - 50% des coûts entre propriétaires et exploitant.

## 2. Description du projet

Nous traitons ici des PN sur le domaine communal pour lesquels un financement de Val-de-Travers est nécessaire. Par exemple les assainissements qui vont être faits à la Presta et au PN agricole Km 4.443 à Couvet ne nécessitent pas une intervention financière de Val-de-Travers. Certains PN peuvent être sécurisés par des mesures légères, fermeture à clef avec accès réservé aux utilisateurs riverains. Ces éléments sont déjà en cours de réalisation dans le cadre des compétences du Conseil communal.

Certains passages à niveau répondent déjà aux exigences de l'OFT et ne nécessitent pas de nouveaux investissements. C'est le cas du PN du Crêt de l'Eau à Couvet, du PN des Halles à Couvet, du PN de l'ancienne décharge aux Petits Marais et du PN Tivoli à Buttes (traversée de la route cantonale).

Certains travaux ont déjà été réalisés pour une question de sécurité jugée prioritaire :

### a) Passage à niveau Km 11.056, à Buttes

- Ce passage à niveau a été mis en service le 17 septembre 2014 et est équipé de feux clignotants
- Le décompte final n'est pas encore établi mais les coûts sont estimés à CHF 240'000.00
- Participation demandée à la Commune : 50%

Nous n'avons pas envisagé une fermeture de ce franchissement qui aurait ramené toute la circulation au centre du village de Buttes, tant pour ce qui est du trafic agricole que pour l'accès au Home. La situation antérieure avec croix de Saint-André présentait des risques importants.

## b) Passage à niveau Km 5.869, à Môtiers

- Ce passage à niveau a été mis en service en décembre 2012 et est équipé de feux et de barrières automatiques
- Le décompte final s'élève à CHF 259'834.00
- La Commune a versé une participation de CHF 103'934.00 en 2013, c'est-à-dire 40% du coût total qui font partie de la présente demande de crédit

Ces deux ouvrages ont déjà été réalisés par anticipation en raison des risques importants qu'ils représentaient. Pour mémoire le PN « aviation » de Môtiers a été récemment le théâtre d'un accident mortel et l'option de fermeture de ces deux possibilités de franchissement des voies ayant été clairement écartée pour des questions pratiques, la sécurisation a déjà été réalisée.

Les passages à niveau suivants sont à sécuriser :

## a) Passage à niveau Km 5.289, à Môtiers

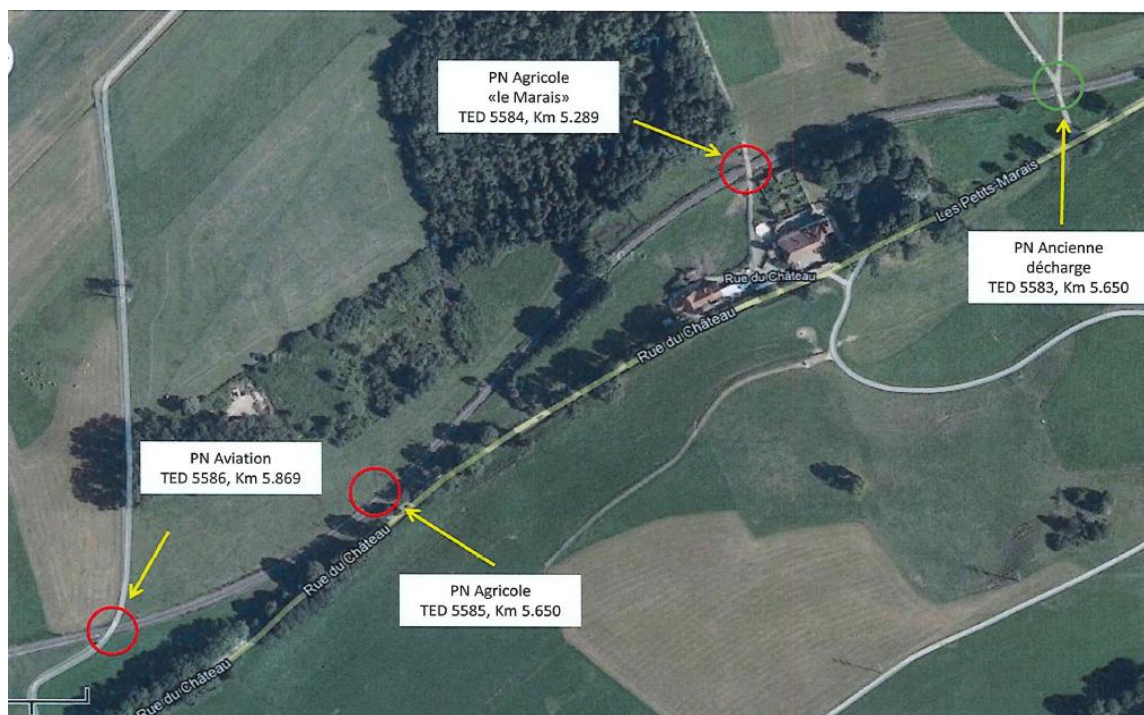
Nous avons étudié plusieurs variantes et notamment la pose d'une installation avec feux clignotants automatiques. Malheureusement, le manque de visibilité et la fréquence des trains, pour mémoire en décembre 2015 nous passons à l'horaire à la demi-heure, nous imposent de choisir entre une barrière conventionnée, fermeture à clef, utilisable par les deux agriculteurs concernés et la pose d'une barrière double avec les installations de sécurité liées. Etant donné les coûts, près de CHF 400'000.00 pour une barrière automatique, et malgré les désagréments pour les exploitations agricoles, le Conseil communal a décidé de se limiter à la pose d'un portail à clef accessible pour les seuls riverains.

Assainissement par installation de portail manuel conventionné

- Coût total de l'installation CHF 8'400.00
- Participation demandée à la Commune : 50%
- Mise en service et signature de la convention : 3 novembre 2014

Aucun accord n'a pu être conclu à ce jour avec l'exploitant.

**Cette mesure est en cours de réalisation dans le cadre des compétences financières du Conseil communal.**



**b) Passage à niveau Km 5.650, à Môtiers**

- Assainissement par installation d'un **double** portail manuel conventionné
- Coût total de l'installation CHF 16'800.00
- Participation demandée à la Commune : 50%
- Mise en service et signature de la convention : 3 novembre 2014

**Pour ce passage situé à moins de 100m du PN « Aviation » déjà assaini avec des barrières, la mesure est en cours de réalisation dans le cadre des compétences financières du Conseil communal.**

**c) Passage à niveau Km 6.752, à Môtiers**

- Assainissement par installation d'un portail manuel conventionné
- Coût total de l'installation CHF 8'400.00
- Participation demandée à la Commune : 50%
- Mise en service et signature de la convention : 3 novembre 2014

Nous avons l'accord de l'exploitant

**Cette mesure est en cours de réalisation dans le cadre des compétences financières du Conseil communal.**

**d) Passage à niveau Km 7.216, à Fleurier**

- Assainissement par installation d'un portail manuel conventionné
- Coût total de l'installation CHF 8'400.00
- Participation demandée à la Commune : 50%
- Mise en service et signature de la convention : 3 novembre 2014

Nous avons l'accord de l'exploitant.

**Cette mesure est en cours de réalisation dans le cadre des compétences financières du Conseil communal.**





### e) Passage à niveau Km 8.035, à Fleurier

- Assainissement par installation de barrières automatiques avec boucles de détection de présence en cas de présence de véhicules sur la voie
- Coût total de l'installation : CHF 440'000.00
- Participation demandée à la Commune : 50%
- Mise en service : 30 avril 2015

**Vu l'impossibilité de réaliser une installation dans les temps, nous devons dans tous les cas procéder à l'installation provisoire d'une chaîne et d'un cadenas afin de conventionner l'utilisation de ce passage jusqu'à la mise en place de l'installation définitive.**

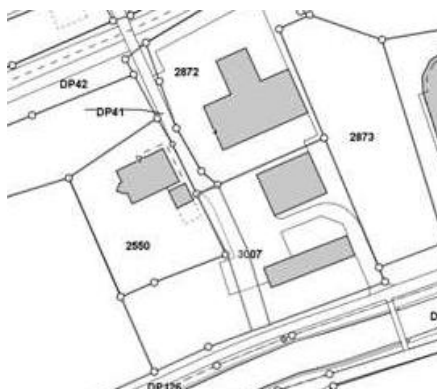
**L'entrée en vigueur de cette mesure, interviendra normalement au prochain changement d'horaire, soit le 15 décembre 2014.**



### f) Passage à niveau Km 11.702, à Buttes

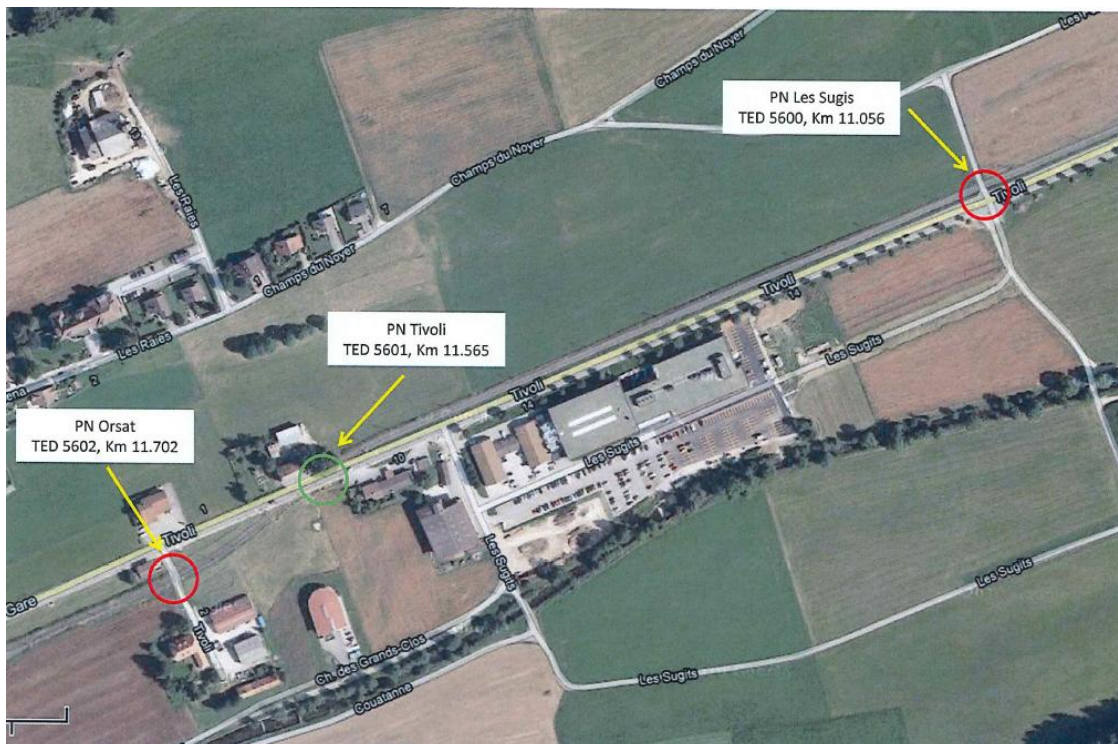
- Ce passage à niveau sera fermé et remplacé par une route de détournement
- Le projet de route et de fermeture est estimé à CHF 60'000.00
- TransN participera aux frais à raison de 50%

L'investissement sera porté par la commune et nous toucherons une subvention à hauteur de CHF 30'000.00 de la part de TransN. Cette nouvelle route à créer sur la parcelle 3007 de M. Jehle va prélever une surface d'environ 350 m<sup>2</sup> qui, du fait de l'emprise directe et de l'alignement, sera rendue inconstructible. Nous nous sommes engagés à compenser ces 350 m<sup>2</sup> sur la parcelle voisine, le bien-fonds 2873. Cette nouvelle organisation de la zone va nécessiter une redéfinition des parcelles et un rapport complet sur l'entier de cette zone sera soumis à votre autorité au début de l'année 2015.



Au cas où la route ne pourrait pas être réalisée dans les temps, nous procéderons à l'installation provisoire d'une chaîne et d'un cadenas afin de conventionner l'utilisation de ce passage jusqu'à la mise en place de la solution définitive.

L'entrée en vigueur de cette mesure, interviendra normalement au prochain changement d'horaire, soit le 15 décembre 2014.



### 3. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

#### Résumé des mesures

PN - KM	Coût pour la Commune	Crédit CG	Compétences CC
Buttes Km 11.056	120'000.00	120'000.00	
Môtiers KM 5.869	103'933.60	105'000.00	
Môtiers Km 5.289	4'200.00		4'200.00
Môtiers Km 5.649	8'400.00		8'400.00
Môtiers Km 6.745	4'200.00		4'200.00
Fleurier 7.216	4'200.00		4'200.00
Fleurier Km 8.035	220'000.00	220'000.00	
Buttes Km 11.702	30'000.00	60'000.00	
Divers, imprévus		5'000.00	
	<b>494'933.60</b>	<b>510'000.00</b>	<b>21'000.00</b>

### Projection des coûts

Le coût d'entretien des routes communales qui traversent un passage à niveau ne sera pas modifié par ces travaux. L'entretien des dispositifs techniques est à la charge de TransN.

Seule la suppression du PN au km 11.702 à Buttes induira une hausse des charges communales, puisqu'elle imposera l'entretien d'une route supplémentaire de 50 mètres pour l'abandon d'une route de 25 mètres. Le coût moyen des routes communales s'élevant à environ CHF 13.40 le mètre linéaire, la hausse de coûts induite par la suppression de ce passage à niveau ne devrait pas dépasser CHF 300.00 par an.

Finalement, l'impact de cet investissement sur les charges communales sera avant tout financier :

Investissement net, soit coût pour la commune des investissements soumis à l'approbation du Conseil général = CHF 473'933.60, arrondis à CHF 475'000.00

Amortissement des passages à niveau au taux de 5%	CHF	22'250.00
Amortissement de la route au taux de 2,5%	CHF	750.00
Coût de l'argent (taux d'intérêt moyen de la dette communale = 2%)	CHF	9'500.00
Hausse du coût d'entretien des routes communales	CHF	300.00
Charge nette annuelle	CHF	32'800.00

### Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances

L'intégralité de la dépense est soumise aux mécanismes de maîtrise des finances.

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2014 s'élève à CHF 2'965'714.00.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

## **4. Conclusions**

Au vu du présent rapport, le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter les arrêtés tels qu'ils vous sont soumis.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
LA PRESIDENTE : LE CHANCELIER :

Chantal Brunner

Alexis Boillat

### Annexes :

- Un projet d'arrêté

CREDIT DE CHF 510'000.- POUR LA SECURISATION ET L'ASSAINISSEMENT  
DE QUATRE PASSAGES A NIVEAU DE LA LIGNE TRANSN A VAL-DE-TRAVERS



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> octobre 2014;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;  
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du  
20 octobre 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier** Un crédit de CHF 510'000.- est accordé au Conseil communal pour la sécurisation et l'assainissement de quatre passages à niveau de la ligne TransN à Val-de-Travers

**Art. 2** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

**Art. 3** La dépense sera portée au compte des investissements n° 620.501 et sera amortie

a) au taux de 5% pour la participation aux travaux conduits par TransN sur les passages à niveau ;

b) au taux de 2,5% pour la construction du tronçon routier à Buttes.

**Art. 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 10 novembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger